

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



REPRISE D'ACTIVITES SUITE AUX ANNONCES GOUVERNEMENTALES

Partenaires



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS



Partenaires



COMMUNIQUÉ

Les annonces du Président, et les précisions gouvernementales de cette semaine nous offrent des perspectives pour une éventuelle reprise de nos activités, avec de bonnes et de mauvaises nouvelles.

Pages 6 à 8

« Le District, c'est VOUS ! »

Sommaire

Informations	Pages 1 à 7
Actualités	Pages 8 à 10
Procès-Verbaux	Pages 11 à 20



CRISE SANITAIRE : UNE ENQUÊTE DU CNOSF POUR AIDER LE SPORT FRANÇAIS



Vous trouverez ci-dessous un texte du Président de la F.F.F., Noël le Graët.

« Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous traversons une crise sanitaire sans précédent qui affecte profondément la vie de tous les Français. Le sport amateur, et en particulier le football, doit jouer un rôle majeur dans le maintien du lien social pendant cette période si difficile. Nous savons les efforts que vous déployez quotidiennement pour que votre club s'adapte aux différents cadres fixés en fonctions de l'évolution de la situation sanitaire,

et au nom de tous les amoureux du sport je vous en remercie du fond du cœur.

La Fédération Française de Football, qui se mobilise depuis mars pour aider et écouter les clubs, souhaite pouvoir relayer encore plus fortement auprès de l'Etat les demandes légitimes des acteurs de terrains. Pour ce faire, nous vous proposons, par l'intermédiaire du Comité National Olympique et Sportif Français, de répondre à une grande enquête qui vise à insister auprès du Ministère de l'Economie et des Finances sur l'utilité sociale du sport fédéré et sur l'impact de la crise sanitaire sur l'activité et l'équilibre économique des associations sportives. L'enjeu pour le sport amateur est d'obtenir des aides supplémentaires, avec notamment, un possible dispositif d'aide financière aux familles pour l'inscription ou la réinscription de leur enfant.

Nous vous invitons ainsi à répondre au questionnaire ci-après pour le 10 novembre <https://innov-up.talk4.pro/barometre-clubs/s/b4db46bc40/>

La plateforme garantit l'anonymat des réponses et la protection des données tout en utilisant un lien spécifique qui vous rattache automatiquement à la FFF. Cela permet de montrer ainsi tout le poids du football dans la pratique sportive.

Nous comptons sur le maximum d'entre vous pour répondre à cette enquête.

Prenez soin de vous, de vos proches et de vos licenciés. »

Noël Le Graët

Président Fédération Française de Football

DEMANDES DE SUBVENTION 2021

Les formulaires de demandes de subvention Conseil Départemental 2021 sont à renvoyer avant le 30 novembre 2020.

Lien vers le site interne du Conseil Départemental :

[Demandes de subvention](#)



DISPOSITIFS FAFA 2020-21



Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est principalement alimenté par la Fédération Française de Football (FFF) mais aussi par la Ligue du Football Professionnel (LFP), par une contribution économique destinée à promouvoir des investissements indispensables au développement du Football Amateur.

Il existe 4 cadres d'intervention : l'emploi, les équipements, le transport, la formation. Les dispositifs du FAFA sont ouverts à la fois aux instances fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également, aux collectivités locales pour le dispositif « Équipements ». La Fédération Française de Football met à votre disposition une page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques sur les projets éligibles au dispositif FAFA : constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

[PAGE INTERACTIVE](#)

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de votre District d'appartenance ou auprès de Pauline JUSOT, Secrétaire Administrative, à l'adresse suivante : pjusot@lbfc.fff.fr.

GUIDE DE FORMATION : MISE À JOUR SPÉCIALE « COVID-19 »



Une mise à jour spéciale COVID-19 (du 6 Novembre) de notre Guide de Formation, version 2020-2021 est disponible ! Compte tenu de la propagation de l'épidémie du COVID 19 (Coronavirus) sur notre territoire et des directives gouvernementales, un nouveau dispositif concernant les formations est mis en place.

En effet, dans un souci de garder le lien avec nos clubs et nos éducateurs et dans une volonté d'avoir une continuité pédagogique cohérente et efficace de nos formations fédérales, **nos formations modulaires ayant lieu durant cette période de confinement seront dispensés à distance.**

Ainsi, les heures des formations correspondantes à la partie théorique seront effectuées à distance par le biais de la visioconférence. La partie de 8h00 correspondante à la mise en situation pratique sera, quant à elle, effectuée en présentiel de façon différée après le confinement.

Le Guide est à retrouver dans la rubrique « Formation » – « **Guide de Formation** » de notre site internet.

LE GUIDE DE FORMATION, C'EST QUOI ?

Dans ce document numérique, vous retrouverez de nombreuses renseignements utiles (dates, lieux, inscriptions, tarifs...) sur les formations Educateurs – Entraîneurs – Dirigeants et Arbitres pilotées par l'Institut Régional de Formation du Football, en collaboration et avec l'aide des Districts, et organisées sur notre territoire pour cette saison 2020-2021.

Des informations sur les aides potentielles à la formation, sur les organismes et institutions présents dans ce secteur d'activité ont également été référencées dans ce Guide.

CALENDRIER DES FORMATIONS

Le District de l'Yonne de Football met à votre disposition le calendrier des formations mis à jour.

[Calendrier formations](#)



FORMATIONS DES ÉDUCATEURS



RAPPEL Formation Educateur - District de l'Yonne - Décembre 2020 !!!!

Madame, Monsieur,

Malgré le période de confinement, le District de l'Yonne organise 4 modules de Formation d'Éducateurs durant le mois de Décembre :

L'organisation proposée est la suivante : 1 journée de 8H **OU** 2 demi-journée de 4H en visio (cours théorique) + 1 journée de 8H00 en présentiel (cours pratique et théorique) sur un lieu défini.

Module U15 : (pré-requis : être licencié 2020/2021 et avoir 16 ans). **Inscription possible jusqu'à la fin de la semaine ! 50% du coût du Module prise en charge par le District de l'Yonne (voir conditions ci-après)**

- Partie Théorie (2 demi-journées de 4H) : Samedi 05 et Samedi 12 Décembre 2020 de 9H00 à 13H00 (Visio - Starleaf)
- Partie Terrain (1 journée de 8H) : Samedi 30 Janvier 2021 de 8H30 à 18H30 (présentiel) **à Sens**

Module Séniors : (pré-requis : être licencié 2020/2021 et avoir 16 ans). **Inscription possible jusqu'à la fin de la semaine ! 50% du coût du Module prise en charge par le District de l'Yonne (voir conditions ci-après)**

- Partie Théorie (2 demi-journées de 4H) : Samedi 05 et Samedi 12 Décembre 2020 de 9H00 à 13H00 (Visio - Starleaf)

- Partie Terrain (1 journée de 8H) : Samedi 16 Janvier 2021 de 8H30 à 18H30 (présentiel) à **Migennes**

Module Futsal : (pré-requis : être licencié 2020/2021 et avoir 16 ans). **Inscription possible jusqu'à la fin de la semaine ! 50% du coût du Module prise en charge par le District de l'Yonne (voir conditions ci-après)**

- Partie Théorie (8H) : Vendredi 04 Décembre 2020 de 8H30 à 18H30 (Visio – FOAD)
- Partie Terrain (8H) : Mardi 16 Février 2021 de 8H30 à 18H30 à **Dijon** (présentiel)

Module Projet Associatif : 2 journées de 8H en visio (Starleaf) / **GRATUITE du Module (prise en charge FFA + District de l'Yonne – voir conditions ci-après)**

- Le Vendredi 18 Décembre 2020 et le Samedi 19 Décembre 2020 en visio (Starleaf)

Les pré-inscriptions se font directement sur le site de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football (dans Formation > Inscriptions) ou en cliquant sur le lien suivant : <https://lbfc.fff.fr/formations/> et ce **dans la limite des places disponibles et au plus tard 10 jours avant le début de la Formation** (lorsque la session est complète ou que le délai des 10 jours est passé, celle-ci n'apparaît plus dans la liste des formations).

Le coût par module de formation est théoriquement de 80 Euros (40 Euros par jour de formation). **(Possibilité de bénéficier d'un bon de formation de 25€).**

Aussi, je vous rappelle également que le District de l'Yonne, s'engage fortement auprès de ses éducateurs sur la formation en prenant en charge en totalité ou en partie le financement des modules de formations :

- Pour les modules U7, U9, U11, Projet Sportif et Educatif, **Projet Associatif**, Module Animatrice Fédérale et les modules de Dirigeants (PFFD) : **Prise en charge du District de l'Yonne à 100% du « reste à charge » pour le club**
- Pour les modules U13, **U15**, U17/U19, **Séniors**, Arbitrage, Gardien de But, **Futsal**, Beach-Soccer, Santé-Sécurité : **Prise en charge du District de l'Yonne à 50% du « reste à charge » pour le club**
- Pour les formations Initiales en Arbitrage : **Prise en charge du District de l'Yonne à 50% du « reste à charge » pour le club formant un jeune arbitre (né en 2002 et les années suivantes)**

Toutes les formations seront gérées administrativement par la Ligue Bourgogne Franche-Comté, il faudra donc prendre contact avec la Ligue pour toutes questions concernant les inscriptions à ces formations (cbryas@lbfc.fff.fr ou **03 45 42 13 82**).

Veillez agréer Madame, Monsieur, nos salutations sportives.

Etienne THOMAS

CTD chargé du Plan de Performance et Formation

Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football

[20-21 – Calendrier Formation – District YONNE MAJ 09112020](#)

NOUVELLES LOIS DU JEU FUTSAL

Suite aux modifications des lois du jeu futsal par la FIFA durant cet été 2020 (pas d'évolutions depuis 2014) et malgré la situation sanitaire actuelle, nous vous prions de recevoir en pièce-jointe différents documents « Lois du jeu pratique associée » mis à jour (version du 2 novembre 2020) :

1. [Lois du jeu Futsal associé FFF 2.11.20 avec modifications FIFA](#)
2. [Lois du jeu Futsal associé FFF 2.11.20](#)
3. [Lois du jeu Futsal associé FFF 2.11.20 Annexes](#)
4. [Lois du jeu Futsal associé FFF U7-U9 du 2.11.20](#)
5. [Lois du jeu Futsal associé FFF U11-U13 du 2.11.20](#)
6. [Lois du jeu Futsal associé FFF U15 à Seniors du 2.11.20](#)

« MOI AUSSI JE PEUX ARBITRER » – LE KIT COMM



La Fédération Française de Football lance, cette saison, la campagne « *Moi aussi je peux arbitrer* » qui vise à inciter ceux qui le souhaitent à devenir arbitre de football. Cette campagne a pour objectifs de soutenir les ligues, les districts et les clubs dans le recrutement de nouveaux arbitres. Parmi les profils recherchés, figurent les joueuses, les joueurs et les dirigeants pouvant bénéficier d'une

double licence « arbitre » ou encore des personnes non licenciées qui souhaiteraient découvrir cette fonction pour le loisir ou pour atteindre le plus haut niveau et diriger de grandes compétitions.

La FFF met ainsi à disposition deux kits destinés à sensibiliser les filles et les garçons au rôle d'arbitre. **Ces kits sont composés de six visuels différents qui seront diffusés au fur et à mesure de cette nouvelle période de confinement.**

L'ensemble de ces visuels peut être diffusé par le biais d'affiches ou numériquement sur les sites Web et les réseaux sociaux.

On débute la diffusion de ce Kit par un visuel de l'Arbitrage Féminin « Moi aussi je peux jouer et arbitrer ». Il a pour objectif de sensibiliser les jeunes filles sur la possibilité de devenir arbitre tout en restant joueuse.

LES VISUELS DE LA CAMPAGNE

LES VISUELS POUR LES FÉMININES :

► « Moi aussi je peux jouer et arbitrer »

Le saviez-vous ? 94 % des arbitres ont déjà eu une licence joueuse ou joueur et 20 % ont une licence joueuse ou joueur en cours.

NOUVELLE ÉDITION DES « TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN »



Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

Cette année, quatre catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la Fédération Française de Football :

EDUCATION & CITOYENNETÉ	SOLIDARITÉ & INCLUSION	MIXITÉ & DIVERSITÉ	SANTÉ & ENVIRONNEMENT
Lois du jeu Éducation Club Esprit d'équipe Culture Soutien scolaire Insertion professionnelle	Caritatif Handicap Foot adapté Solidarité internationale Soutien populations démunies Accueil réfugiés	Discriminations Égalité F/H Intergénérationnel Foot féminin Culture Sexisme Intégration Féminisation équipe dirigeante	Énergie Transports Changement climatique Dopage Santé publique Premiers secours Biodiversité Nutrition Addictions Hygiène de vie

D également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs. **Chiffres-clés (depuis 2008) :**

- 3 200 bonnes pratiques recensées
- Le 200e club lauréat en 2020
- 717 K€ de dotation globale
- 1 650 clubs amateurs candidats

Le calendrier 2020/2021

- Dépôt des candidatures du 1^{er} octobre au 14 décembre 2020
- Jury de sélection sur dossiers : mercredi 20 janvier 2021
- Jury d'audition des clubs : mercredi 10 mars 2021
- Cérémonie de remise des trophées : mai 2021

Pour en savoir plus et télécharger votre dossier de candidature, rendez-vous sur le site de la Fondation du Football (www.fondationdufootball.com). Vous pouvez également contacter la Fondation par téléphone, au 01.44.31.74.56.

[AFFICHE TROPHEES PHILIPPE SEGUIN](#)



REPRISE D'ACTIVITES SUITE AUX ANNONCES GOUVERNEMENTALES



COMMUNIQUÉ

Les annonces du Président, et les précisions gouvernementales de cette semaine nous offrent des perspectives pour une éventuelle reprise de nos activités, avec de bonnes et de mauvaises nouvelles.

Les éléments qui vous sont fournis ci-après le sont bien sûr sous réserve de la publication des textes réglementaires les confirmant, le décret devant être publié dans la journée.

Ils le sont également sous réserve d'éventuels arrêtés préfectoraux et municipaux plus contraignants. En outre, ce cadre demeure prévisionnel, et soumis à l'évolution de la situation sanitaire. La rigueur collective dont nous ferons preuve dans l'application des protocoles sanitaires est donc un élément essentiel pour que les perspectives esquissées puissent se concrétiser.

3 dates sont importantes.

1/ Samedi 28 novembre pour le football des mineurs en extérieur :

Malgré les informations contradictoires de ces derniers jours qui ont entraîné un certain trouble, et repoussé la publication de ce communiqué, la FFF vient d'obtenir confirmation de la **possibilité pour les clubs de football d'accueillir les mineurs en extérieur dès le 28 novembre.**

Cette reprise d'activité se fera dans des conditions très encadrée.

- Elle sera bien sûr soumise au respect des dispositions en vigueur sur les limitations de déplacement (pratique dans la limite de 3h, à moins de 20km du domicile).

- Elle sera également conditionnée au respect des protocoles sanitaires en vigueur, ce qui implique notamment :
 - Que seule la pratique sans contact est autorisée. Le guide élaboré par la FFF pour construire les séances correspondant à cette consigne est disponible avec le lien ci-après (<https://www.fff.fr/actualites/192466-tous-les-guides-et-protocoles-de-reprise>),
 - la possibilité d'utiliser un ballon, contrairement à la première phase de déconfinement du mois de mai,
 - l'exclusion des rencontres inter-clubs sous quelque forme que ce soit.

L'utilisation des vestiaires demeurera soumise, pour chaque club, à l'autorisation municipale d'ouverture des équipements. Nous invitons les Présidents de clubs, afin de convaincre les municipalités d'autoriser cette ouverture, à leur transmettre les protocoles sanitaires élaborés au niveau national et régional, afin d'attester du sérieux de l'encadrement de la pratique et de sa compatibilité avec les normes sanitaires en vigueur.

Le protocole sanitaire encadrant cette reprise sera transmis par le ministère dans la journée. La FFF vous l'adressera dans la journée par le biais de la hotline.

2/ Le 15 décembre : football collectif en extérieur et en intérieur pour les mineurs

De nombreux points restent à préciser par l'Etat, mais certains jalons peuvent d'ores et déjà être posés :

- La reprise des activités collectives en extérieur pour les mineurs
- la reprise de l'activité futsal pour les jeunes

Sous réserve bien sûr de l'évolution favorable des indicateurs de santé publique. Cette reprise s'opérera dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur et sera limitée à l'organisation d'activités au sein d'un même club

3/ Le 20 janvier pour les seniors

La reprise des adultes sans restriction sera possible à compter du 20 janvier.

Des discussions sont actuellement en cours avec le Ministère concernant cette date et les modalités de reprise d'activité des majeurs (notamment la date de reprise possible des entraînements chez les seniors si elle peut être anticipée par rapport au 20 janvier ou non). Nous vous les communiquerons dès les arbitrages ministériels finalisés.

Cette deuxième phase de déconfinement telle qu'esquissée par l'Etat doit permettre la reprise des compétitions et rencontres inter-clubs après le 20 janvier.

Nous travaillons actuellement avec la FFF pour définir les conditions de reprises des compétitions, et les scénarios possibles à mettre en place.

Il est néanmoins prévu une période de réathlétisation de 15 jours entre la date d'autorisation de reprise des entraînements, et les premiers matches de compétition. Nous incitons donc fortement les clubs à donner des programmes individuels d'entraînements à leurs joueurs, pour

maintenir une condition physique pendant la période de confinement, puis de déconfinement progressif.

Malgré les incertitudes liées aux arbitrages ministériels et à l'évolution de la situation sanitaire, nous avons tenu à vous communiquer ces informations pour vous permettre de redémarrer les activités pour les mineurs dans vos clubs dès cette fin de semaine si vous le souhaitez.

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons des informations précises concernant en particulier les seniors.

Nous vous incitons bien sûr à le faire en respectant scrupuleusement les consignes et les protocoles, et en particulier entre le 28 novembre et le 15 décembre, en se limitant à une pratique sans contact.

Daniel FONTENIAUD – Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté

Françoise VALLET – Présidente du District de la Nièvre

Christophe CAILLIET – Président du District de l'Yonne

Daniel DURAND – Président du District de Côte d'Or

Gérard POPILLE – Président du District de Saône et Loire

Philippe PRUDHON – Président du District de Haute-Saône

Daniel ROLET – Président du District Doubs-Territoire-de-Belfort

Michel SORNAY – Président du District du Jura

PROCES - VERBAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SAMEDI 14 NOVEMBRE 2020

EN VISIO-CONFÉRENCE

Présidence : Christophe CAILLIET

Animation : Florence BRUNET, Dominique AMARAL et Christophe CAILLIET

Invités : Peggy GILLET (commissaire aux comptes), Daniel FONTENIAUD (Président de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football), Philip GUYOT DE CAILA (Secrétaire Générale de la Ligue de Football Amateur).

Clubs Absents : Arcy / Cure, Avallon AFM, Bleneau, Bussy en Othe, Champs / Yonne, Chemilly / Yonne, Etais, Etivey, GJ de l'Armançon, Seignelay, RC Sens, St Clément, St Martin Loisir 89, TSF Sens, Venoy, Villeneuve / Yonne, Vinneuf-Courlon.

Quorum : 245 voix

Clubs présents : 441 voix

Ouverture de l'Assemblée Générale par Christophe CAILLIET

Résolution n°1



Voix exprimées : 304

POUR : 301 99,01%

CONTRE : 3 0,99%

Rapport d'activités présenté par Christophe CAILLIET, Président

90 clubs

	2018-2019	2019-2020	Progression
Féminines	1 081	1 055	- 2,4 %
Foot Animation	3 000	2 807	- 6,4 %
Total	11 153	10 483	- 6,0 %

En perspective...

332 000 habitants
(67^{ème} département français)

Après la Coupe du Monde 2010 : 9 700 licenciés
Depuis 2010... - 3,04 % d'habitants
... sur les 0-19 ans : - 7,98 %
... sur les 20-39 ans : - 13,74 %

- Source INSEE -

Au niveau Régional & National

En R3	En R2	En R1	En N3
Avallon FCO B	AJ Auxerre D	AJ Auxerre C	Paron
Cerisiers	Appoigny	Avallon FCO	En N2
Chablis	Magny	Sens FC	AJ Auxerre B
Migennes	Sens FC B	Stade Auxerrois	En Futsal
Paron B	Féminines R1 et R2		Joigny
St Georges	Stade Auxerrois / AJA		
Stade Auxerrois B	Charmoy / Malay		

2019 / 2020 (11^{ème} de la 20^{ème} journée)

11^{ème} avec 34 pts
(8 V / 10 N / 10 D - 31 Bp / 30 Bc)

L'arrêt de nos activités...

**CORONAVIRUS
COVID-19**

Soirée des Champions

... aider les clubs !



La FORMATION...



Éducateurs

⇒ 7 425 € crédités aux clubs pour la formation de leurs éducateurs...

10 Modules Dispensés

153 Stagiaires
15 Educatrices
46 Clubs / 90

1 Certification

12 Candidats
0 Candidate
8 Clubs / 90

Formations
Professionnelles

2 DES
1 BEF
9 BMF ↗



Arbitres



- 1 session de Formation Initiale
- 13 arbitres formés
- L'excellence de la formation icaunaise via la CDA 89 et la section sportive du Lycée Fourier (Auxerre)

Dirigeants

- Parcours des Dirigeants + CFF4
- 36 dirigeants formés



En plus... ... 12 visites de secteurs



Ensemble, dans vos clubs, évoquer vos projets et problématiques afin de progresser...

Les labels

LES CRITERES INCONTOURNABLES

- PROJET ASSOCIATIF**
 - Bases sécuritaires
 - Efficacité minimum de jeunes pratiquants licenciés
- PROJET SPORTIF**
 - Minima d'équipes engagées
- PROJET EDUCATIF**
 - Application du programme éducatif fédéral
 - Affichage des supports fédéraux
- PROJET D'ENCADREMENT ET DE FORMATION**
 - Niveaux de l'encadrement
 - Plan de formation de l'encadrement

P.E.F



Santé	Engagement citoyen	Environnement
Fair Play	Règles du jeu et arbitrage	Culture Foot

42 clubs inscrits

Un District et des clubs SOLIDAIRES...



- Don du sang
- Restos du Cœur
- Sport Adapté
- ...



« Parce que le Football, c'est plus que du Football... »

... nous suivre...



3 330 abonnés...



Aider les clubs...

Toujours l'aide pour la formation des éducateurs, une politique de mandature (7 425 € en 2019 / 2020)

Des décisions et contributions suite à l'arrêt des activités à la mi-mars et les effets de la crise sanitaire :

- Rétrocession des frais d'engagements en Coupe et la moitié des frais d'engagements en championnats : 15 892,50 €
- Participation au Fonds National de Solidarité : 15 000 €
- Aide directe (Bons d'Achats / Soirées des Champions) : 56 523 €



Résolution n°2

VOTE n°2

Approuvez-vous le rapport d'activités de la saison 2019 / 2020 ?

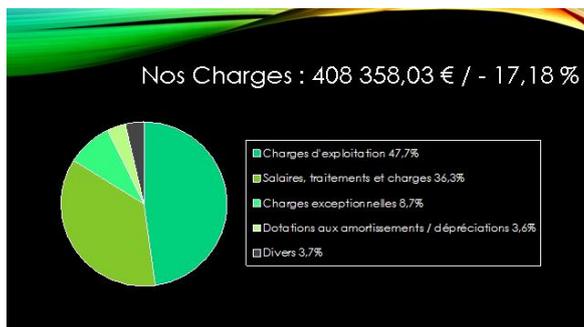
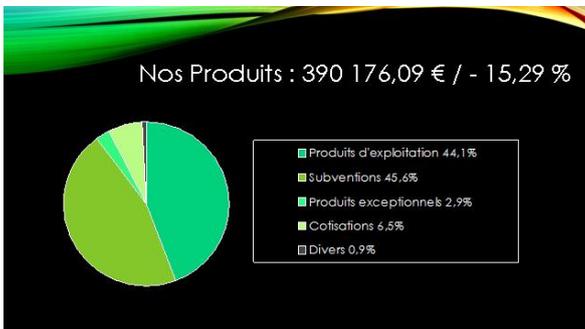
Voix exprimées : 324

POUR : 321 99,07%

CONTRE : 3 0,93%

Rapport financier présenté par Dominique AMARAL, Trésorier

Présentation des comptes de la saison 2019 / 2020 arrêtés au 30 juin 2020.



Nos Charges : 408 358,03 € / - 17,18 %

... sur les salaires, traitement et charges

148 304,24 € ⇨ maîtrise de la masse salariale :
- 28,7% par rapport à 2018 / 2019



Nos Charges : 408 358,03 € / - 17,18 %

... sur les charges d'exploitation

194 567,68 € ↗ + 44 930,01 € :
+ 30,1% par rapport à 2018 / 2019

- Maîtrise des frais de fonctionnement
- Dotations directes (équipements) pour les clubs : 62 761 €
- Achat du véhicule VW Caravelle : 42 890 €
- Remboursement aux clubs des frais de formations des éducateurs engagés auprès de la Ligue : 7 425 €



Nos Charges : 408 358,03 € / - 17,18 %

... sur les pertes sur créances... !

3 240,97 €



Nos Charges : 408 358,03 € / - 17,18 %

... sur les charges exceptionnelles

35 584,23 €

- Solde de tout compte suite à la rupture conventionnelle intervenue sur l'exercice 2018 / 2019 : **3 139 €**
- Rétrocession des frais d'engagements en Coupes et de la moitié des frais d'engagements en Championnats : **15 892,50 €**
- Fonds National de Solidarité : **15 000 €**



BILAN

Charges : 408 358,03 €

Produits : 390 176,09 €

- 18 181,94 €



Rapport de Mme Peggy GILLET, commissaire aux comptes

RAPPORT DU CABINET AUCAP
pour les comptes 2019/2020 et les
conventions réglementées de l'association



• Peggy GILLET
Commissaire aux comptes

Extraits du rapport

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil de Direction du 15 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Faits caractéristiques de l'exercice

***Covid-19**

L'annexe expose les conséquences du COVID-19 sur les comptes de l'association. Cette dernière constate l'absence d'impact significatif sur les comptes arrêté au 30 juin 2020. L'impact de la crise sanitaire est à ce jour évalué comme sans incidence sur la continuité d'exploitation. Cette approche nous paraît cohérente aux vues des hypothèses retenues.

***Partenariat Fournisseur**

Il est mentionné en annexe, l'existence d'une convention de partenariat avec un fournisseur qui engage ce dernier à verser une participation au district proportionnelle aux achats effectués auprès de celui-ci. Compte tenu du contexte de crise sanitaire et de la non perception de cette somme à la date établissement des comptes justifiant l'incertitude d'exécution du contrat, il n'a été comptabilisé aucun produits à recevoir.

Nous nous sommes assuré que les informations figurant en annexe sont sincères et prudentes malgré la non constatation en produit à recevoir des sommes engagées.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Résolution n°3



Voix exprimées : 336

POUR : 322 95,83%

CONTRE : 14 4,17%

Résolution n°4



Voix exprimées : 335

POUR : 313 93,43%

CONTRE : 22 6,57%

Budget prévisionnel présenté par Dominique AMARAL, Trésorier

VOTE n°5
Approuvez-vous le budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021 ?

Budget Prévisionnel du District de l'Yonne de Football Saison 2020/2021		
Emplois	Montants	
001	Actifs Bruts	4.500,00 €
002	Actifs de mandats	100,00 €
003	Actifs des clubs	3.570,00 €
004	Actifs des mandataires	3.000,00 €
005	Actifs de la saison	3.570,00 €
006	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
007	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
008	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
009	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
010	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
011	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
012	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
013	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
014	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
015	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
016	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
017	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
018	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
019	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
020	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
021	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
022	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
023	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
024	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
025	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
026	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
027	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
028	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
029	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
030	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
031	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
032	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
033	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
034	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
035	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
036	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
037	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
038	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
039	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
040	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
041	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
042	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
043	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
044	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
045	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
046	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
047	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
048	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
049	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
050	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
051	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
052	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
053	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
054	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
055	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
056	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
057	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
058	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
059	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
060	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
061	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
062	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
063	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
064	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
065	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
066	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
067	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
068	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
069	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
070	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
071	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
072	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
073	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
074	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
075	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
076	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
077	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
078	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
079	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
080	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
081	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
082	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
083	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
084	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
085	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
086	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
087	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
088	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
089	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
090	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
091	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
092	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
093	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
094	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
095	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
096	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
097	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
098	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
099	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
100	Actifs de la saison précédente	3.570,00 €
Totaux		365,00 €

**Ce qu'il faut retenir...
Un budget équilibré à 365 K€**

Charges :

- Maitrise de la masse salariale
- Maitrise des frais de fonctionnement (- 5%)
- Aide directe aux clubs budgétée à hauteur de 40 000 €
- Engagement renouvelé sur l'aide à la formation

Produits :

- Diminution des produits d'exploitation (- 9%)
- Confiance envers nos partenaires institutionnels et privés pour leur soutien au développement du football dans l'Yonne

Résolution n°5



Voix exprimées : 342

POUR : 329 96,20%

CONTRE : 13 3,80%

Élection du Comité de Direction / mandature 2020-2024

Présentation du projet de mandature par Christophe CAILLIET

Le Football des Enfants

- Savoir être attractif, accueillir et fidéliser
- Performer dans l'organisation de la pratique
- Assoder l'ensemble des acteurs éducatifs : le club, l'école et les parents
- Former TOUS les éducateurs et animateurs du Football Animation



OBJECTIF : assumer le statut de sport préféré des enfants et fidéliser 80% d'une classe d'âge au-delà du passage au collège et vers les pratiques compétitives



La Structuration et le développement des clubs

- Venir chez vous !
- Former les éducateurs et dirigeants : maintien d'une politique inductive forte et collaboration optimisée avec l'IR2F



OBJECTIF :

- Aider les clubs sur les problématiques spécifiques à chacun : mission de la commission de formation et d'accompagnement des clubs
- Des clubs performants autour de leurs projets associatif, sportif, éducatif et de formation
- Clubs labellisés : + 25%



Le Football au Féminin

Imaginer avec vous le Football au féminin de ces prochaines années



OBJECTIFS :

- une vraie pyramide générationnelle avec la multiplication des EFF (+ 30%)
- une offre de pratiques plus importante
- des éducatrices, des animatrices, des dirigeantes... toujours plus nombreuses (+ 20% dans chaque catégorie)



Les Pratiques « Loisirs » et le football diversifié

- Développer le Foot « Loisirs » dans les clubs : attractivité et aide à la pratique interne aux clubs
- Journées événementielles : promouvoir la pratique « Loisirs »
- Sport Santé, pratiques mixte, intergénérationnelle, inclusive...



L'Arbitrage

Mission de la commission de Promotion de l'Arbitrage : ... à la rencontre des clubs

- Promouvoir
- Développer
- Accompagner

OBJECTIFS : - 40% d'arbitres supplémentaires
- Aucun club en infraction au statut de l'arbitrage



Le Programme Éducatif Fédéral et la Responsabilité Sociétale du Football

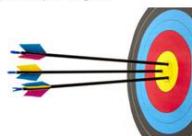
Développer le rôle éducatif et civique du Football
Promouvoir la mixité et la diversité
S'engager en faveur de la Santé et de l'Environnement
Un Football plus solidaire

Objectif : valoriser les actions des clubs et du District



Le District et ses clubs : un contrat d'objectifs

Récompenser les clubs permettant la réalisation de ces objectifs partagés



Présentation de la liste des membres pour le Comité de Direction, mandature 2020-2024, par Christophe CAILLIET

Candidature validée par la commission départementale de surveillance des opérations électorales le 15 octobre 2020



Résolution n°6



Voix exprimées : 340

POUR : 304	89,41%
CONTRE : 36	10,59%

Présentation des candidatures des représentants des délégués des clubs du District à l'Assemblée Générale de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté du 19 décembre 2020, par Christophe CAILLIET

Candidatures validées par la commission départementale de surveillance des opérations électorales le 15 octobre 2020



Assemblée Générale du 10 novembre 2020

Candidatures à l'élection de la délégation des clubs du District de l'Yonne de Football pour l'Assemblée Générale de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football du 19 décembre 2020

NOMS	PRENOMS	CLUBS
BERGERY	OLIVIER	FC CHEU
DAS NEVES	ADELINO	AJS NEUVY-SAUTOUR
GAUDIN	PHILIPPE	FC QUARRÉ - ST GERMAIN
EGHYSENI	AFRIM	AUXERRE AIGLES
LAMY	FRANCK	AACS CHENY
MAISON	VERONIQUE	US TOUCY
MOUREY	JEAN	FC MONETEAU
TORRE	MARIE-NOELLE	ASQUINS - MONTILLOT FC

Résolution n°7



Voix exprimées : 343

Ont obtenu :

- Jean MOUREY / FC Moneteau 273 voix / 79,59%
- Adelino DAS NEVES / AJS Neuvy-Sautour 244 voix / 71,14%
- Véronique MAISON / US Toucy 244 voix / 71,14%
- Marie-Noëlle TORRE / Asquins-Montillot FC 234 voix / 68,22 %

Délégués titulaires

- Olivier BERGERY / FC Chéu 233 voix / 67,93%
- Philippe GAUDIN / FC Quarré-St Germain 232 voix / 67,64%
- Franck LAMY / AACS Cheny 219 voix / 63,85%
- Afrim GEGHYSENI / Auxerre Aigles 172 voix / 50,15%

Délégués suppléants

Interventions des invités



Remerciements et clôture de l'Assemblée Générale par Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne de Football

Le Président du District de l'Yonne de Football

Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance

Florence BRUNET

